

Dans le *Contrat social*, **Jean-Jacques Rousseau** définit l'**ochlocratie** comme la dégénérescence de la démocratie : « La démocratie dégénère en *Ochlocratie* » (livre III, chapitre 10, p. 423 du tome III dans l'édition de la Pléiade). L'origine de cette dégénérescence est une dénaturation de la « volonté générale », qui cesse d'être générale dès qu'elle commence à incarner les intérêts de certains, d'une partie de la population, et non de la population tout entière (cf. II, 3) ; il peut s'agir, à la limite, d'une « volonté de tous », non d'une « volonté générale ».

ROUSSEAU : « Du contrat social »

Rappel de la thèse :

" Trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun s'unissant à tous n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant. " Tel est le problème fondamental dont le contrat social donne la solution.

Les clauses de ce contrat sont tellement déterminées par la nature de l'acte que la moindre modification les rendrait vaines et de nul effet ; en sorte que, bien qu'elles n'aient peut-être jamais été formellement énoncées, elles sont partout les mêmes, partout tacitement admises et reconnues ; jusqu'à ce que, le pacte social étant violé, chacun rentre alors dans ses premiers droits et reprenne sa liberté naturelle, en perdant la liberté conventionnelle pour laquelle il y renonça.

Ces clauses bien entendues se réduisent toutes à une seule, savoir l'aliénation totale de chaque associé avec tous ses droits à toute la communauté. Car, premièrement, chacun se donnant tout entier, la condition est égale pour tous, et la condition étant égale pour tous, nul n'a intérêt de la rendre onéreuse aux autres.

De plus, l'aliénation se faisant sans réserve, l'union est aussi parfaite qu'elle ne peut l'être et nul associé n'a plus rien à réclamer : car s'il restait quelques droits aux particuliers, comme il n'y aurait aucun supérieur commun qui pût prononcer entre eux et le public, chacun étant en quelque point son propre juge prétendrait bientôt l'être en tous, l'état de nature subsisterait et l'association deviendrait nécessairement tyrannique ou vaine.

Enfin chacun se donnant à tous ne se donne à personne, et comme il n'y a pas un associé sur lequel on n'acquière le même droit qu'on lui cède sur soi, on

gagne l'équivalent de tout ce qu'on perd, et plus de force pour conserver ce qu'on a.

Il s'ensuit de ce qui précède que la volonté générale est toujours droite & tend toujours à l'utilité publique : mais il ne s'ensuit pas que les délibérations du peuple aient toujours la même rectitude. On veut toujours son bien, mais on ne le voit pas toujours : Jamais on ne corrompt le peuple, mais souvent on le trompe, & c'est alors seulement qu'il paraît vouloir ce qui est mal.

Il y a souvent bien de la différence entre la volonté de tous & la volonté générale ; celle-ci ne regarde qu'à l'intérêt commun, l'autre regarde à l'intérêt privé, et n'est qu'une somme de volontés particulières ; mais ôtez de ces mêmes volontés les plus et les moins qui s'entredétruisent, reste pour somme des différences la volonté générale.

ROUSSEAU : « Du contrat social »

Ainsi, pour ma part, je tire de Rousseau deux leçons :

La première est qu'aucune démocratie, aucune République ne peut résister à la dégénérescence en dehors d'un appel constant de la conscience civique au principe qui fonde le contrat social. Rousseau met très haut la barre de l'exigence. Si haut que la plupart des démocrates ou des républicains la perdent de vue dans l'ordinaire des jours des gouvernements. Mais cette exigence sommeille dans le cœur des citoyens. Elle est ce qui fonde l'espoir d'un réveil civique. C'est à cette exigence que s'adressent Robespierre sous la Première République naissante, Gambetta et Ferry à l'orée de la Troisième, puis successivement Clemenceau, De Gaulle, Pierre Mendès-France et Chevènement, les plus éminents dans la longue lignée des républicains français.

Sans cette exigence, la politique serait une activité complètement vide et ennuyeuse. **Le républicanisme français, nourri de Rousseau à travers la Révolution, tire de son origine historique le projet de former des citoyens par une éducation publique et laïque permanente, de telle sorte qu'on n'ait pas à « les forcer d'être libres », pour reprendre la terminologie du Contrat social.** La formation du citoyen est ainsi le moyen d'éviter le renouvellement de la Terreur. L'éducation civique, l'éducation du sens critique du citoyen, sont au cœur des missions de l'École républicaine. Ce n'est pas par hasard qu'on a parlé,

sous la IIIe République, de « République enseignante ». Elle l'était doublement : par l'École et par l'exemple. Claude Nicolet opposait à la fadeur du libéralisme anglo-saxon « les éclairs sur l'avenir » et les élans que le républicanisme français tirait de son ancrage historique dans la Révolution.

La seconde leçon que je tire de Rousseau est à l'inverse, si je puis dire, une leçon de modestie. Rousseau aperçoit bien les limites des idées qu'il professe dans le « Contrat Social ». Ainsi aujourd'hui la crise de l'Europe nous interpelle sur l'idée européenne elle-même. Telle qu'elle a été conçue elle ne subsistera pas sans un engagement fort des nations, (voire contre les nations) et sur les moyens à employer pour la faire progresser.

ROGER-POL DROIT - LES ECHOS | LE 09/12/2016

Changements, chahuts, séismes... On ne sait plus quel terme convient pour qualifier la série de bouleversements politiques qui se déroulent sous nos yeux. Exit Matteo Renzi, après Nicolas Sarkozy et François Hollande. Si l'on y ajoute Brexit, élection de Donald Trump, campagne présidentielle en France, élections à venir en Allemagne, on mesure combien se fracturent, en ce moment, les paysages anciens. Ces mutations révèlent en particulier la versatilité des électeurs, leur exaspération et leur lassitude. Elles montrent l'emprise croissante des mouvements d'humeur sur la vie politique, au détriment de la rationalité et du long terme. Dès lors, certains craignent que la démocratie ne se dégrade sous la pression des populismes et des passions incontrôlées. Un vieux mot, en grec ancien, servait à nommer ce genre de détraquement : ochlocratie. Oublié, il est à présent hors d'usage. Pourtant, il vaut d'être revisité. Par opposition à « demos », le peuple, « ochlos » désigne la foule, ce qu'elle a de chaotique, de tumultueux, de désordonné et d'imprévisible. La démocratie est bien le pouvoir du peuple, mais il est encadré par les lois qu'il s'est données à lui-même. Les décisions proviennent des citoyens, mais ceux-ci délibèrent avec logique, car ils sont supposés être éduqués et informés pour avoir des avis éclairés et raisonnables. A l'opposé, quand s'installent la domination de la cohue, le règne des émotions de masse, les caprices de la multitude, on assiste à l'affaiblissement du système. Flottant au gré des passions populaires, emportée par la foule, la démocratie, de pressions en dépressions, risque de sombrer. Si c'est le cas, si

la populace remplace le peuple, alors s'installe à sa place un autre régime, l'ochlocratie. Voilà ce que soutenait Polybe, au livre VI de ses « Histoires », qui tente un abrégé des pensées politiques grecques classiques, et condense notamment l'essentiel de Platon et d'Aristote.

Presque plus personne, aujourd'hui, ne fréquente la prose de cet auteur qui marqua profondément Cicéron, mais aussi Machiavel et Rousseau, entre autres penseurs majeurs. Comme vient de le rappeler le philosophe Jean-Claude Milner (*), on a retenu de Polybe, principalement, la théorie d'une évolution cyclique des régimes politiques. Leurs formes se succéderaient en boucle, de la monarchie jusqu'à l'ochlocratie, comme si la roue de l'histoire tournait indéfiniment.

Laissons de côté cette conception cyclique. Laissons même tomber l'idée que le pouvoir de la foule corresponde à un régime politique distinct. En fait, il n'y a jamais eu, dans l'histoire, d'exemple clair et convaincant de ce que pourrait bien être une véritable ochlocratie. Cela ne suffira pas pour se débarrasser de la question. Parce que cette vieille notion désigne en réalité les tensions qui opposent, au sein de toute démocratie, les lois et l'opinion, le pouvoir exercé au nom du peuple et le peuple lui-même. Qu'on se souvienne, par exemple, de la récente loi El Khomri, ou naguère du contrat première embauche, ou encore de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes. Décisions et textes furent adoptés en toute légalité démocratique, mais des foules, dans les rues, sur le terrain, se battaient pour leur retrait.

Un interminable débat porte sur cette question : qui donc détient la légitimité la plus forte ? Est-ce l'expression de la colère, les cortèges qui rassemblent les masses ? Sont-ce les parlementaires et gouvernants, le législateur et l'exécutif ? La démocratie, en d'autres termes, est-elle rapport juridique ou rapport de force ? Sans être jamais définitivement tranchée, l'interrogation se trouve aujourd'hui transformée par les réseaux sociaux, l'immédiateté des réactions et leur viralité. Avec ce qui s'annonce, en Europe et ailleurs, pour les temps qui viennent, il est certain que ces débats vont se renouveler. Ce qui distingue au juste démocratie et ochlocratie n'est donc pas un point d'érudition antique. C'est un sujet d'avenir.